



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, 1^{er} juillet 2016

Monsieur Patrick GOMEZ
Commissaire enquêteur
Mairie
40280 HAU-MAUCO

Objet : Enquête publique unique relative aux projets de modifications n° 2 et n° 3 du PLU de Haut-Mauco et portant sur l'intérêt général du projet Lartigau et sur la mise en compatibilité n° 1 qui en est la conséquence

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser nos observations et vous prie d'excuser cette transmission in extremis due à un problème d'informatique.

La SEPANSO conteste cette enquête publique dont l'affichage n'est à notre avis pas réglementaire et implanté de manière à ne pas être visible et lu.

- Projet Lartigau

Le panneau d'enquête publique est de dimension 0.50 x 0.60 m et implanté sur le grillage de l'établissement à côté de la publicité de cet établissement, et avec des plantations devant gênant sa visibilité et lecture.

- Agroland

Un panneau de 0.80 x 1.20 m se situe dans le giratoire RD933S et RRD351 en retrait de la voie de communication routière sans possibilité de le lire et de s'arrêter.

L'autre panneau de dimension similaire à proximité du giratoire donnant accès à Maïsador et au quartier de Maouhum est au milieu d'autres panneaux publicitaires, illisible et sans possibilité de s'arrêter étant situé au bord de la 2 x 2 voies.

Rapport de présentation de la Déclaration de projet valant mise en conformité :

- Article 1-2-1 la création de cette zone permettra ... la création de chambres froides source de bruit se situant à proximité du lotissement réalisé par M. Lartigau et d'une zone de quartier. Le système d'assainissement a été étudié par les services de l'État (DDASS) : bizarre !? !

- Article 1-2-2 nous ne pouvons être d'accord sur l'intérêt général de ce projet, cette opération est d'ordre privé suite à la cession de cet établissement ou l'article 2-3 stipule le déplacement d'une partie de cet établissement sur un autre site de production

- Article 2-4 du point de vue communal il s'agit de répondre aux orientations d'aménagement. Il y a un projet de zone d'activité 500 m plus loin (AGROLANDES) alors pourquoi ne pas prévoir un déplacement de l'établissement Lartigau hors zone d'habitation ?

- Article 3-3-4 la haie au Sud du site ne réduira pas les émissions sonores

- Article 3-7 contexte agricole étrange : ce terrain ainsi que le lotissement Lartigau étaient exploités par un agriculteur.

L'emplacement de la station de traitement des eaux usées étant située en zone boisée, un dossier de défrichement et de compensation forestière devra être obtenu.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez au contenu de ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr